

vieux ou, lui disparu, de subvenir à la détresse des siens. Une pareille entreprise nécessite un puissant mouvement de capitaux. Le principe de la mutualité pure, de l'égalité des charges et des avantages pour tous les sociétaires condamnait donc les petites sociétés de secours mutuels à une sorte de demi-impuissance dont les inconvénients s'opposaient à la prospérité et à la croissance de l'association en ce qu'ils en masquaient les avantages aux yeux des adhérents possibles.

On eut alors l'idée d'admettre des membres honoraires, protecteurs de la société, participant aux charges, mais non aux avantages. Et il ne faut pas dire que cela fausse l'idée qui avait présidé à la fondation du groupe de secours mutuels. Au contraire, à l'effort mutuel des pauvres gens vient s'adjoindre la solidarité de leurs frères plus riches et c'est ici précisément qu'on voit poindre l'œuvre d'apaisement social et de fraternité vraie que peut être la mutualité ainsi comprise.

Le nombre imposant des mutualistes (3 millions d'électeurs en France seulement) leur permet de défendre avec efficacité les privilèges dont ils jouissent assez justement, en somme, contre les attaques des partisans d'une organisation générale et nationale des retraites pour la vieillesse. Ceux-ci entendent unifier tous les tarifs dans une égalité rigoureuse et absorber le mutualisme dans leur projet. Les mutualistes leur répondent d'abord qu'il n'est pas juste que les volontaires perdent les avantages que leur a conquis

leur prévoyance et leurs privations au profit des mutualistes d'obligation.

Ils font de plus observer que, si tous les travailleurs étaient mutualistes, ce serait autrement avantageux pour l'État et pour les citoyens que si l'État était chargé d'assurer des retraites à tous. Ce serait une immense économie de loyers, de personnel, de frais de perception. Les bonnes entreprises privées se font toujours à moins de frais et fonctionnent toujours plus utilement que les services de l'État. Or, les sociétés de secours mutuels n'ont cessé de s'étendre. Voyez plutôt ce qui s'est passé en France.

	Nombre de sociétés	Nombre de sociétaires
1852	2,488	263,554
1862	4,388	639,044
1872	5,793	798,811
1882	7,279	1,180,747
1892	9,662	1,503,787
1902	15,568	2,408,971
1906	24,000	4,000,000

Quiconque a appartenu à une société mutuelle sait la fraternité qui réunit tous ses membres : on aime sa société comme sa famille et de très nombreux patrons, membres honoraires, y coudoient leurs ouvriers. Les deux classes—presque ennemies!—apprennent à s'y apprécier, finissent par reconnaître leurs mutuelles qualités et, pour ceux-là, l'entente est faite. Et voilà, cette fois, la question sociale entièrement résolue sans violence.

Et il ne s'agit pas ici de sentimentalité, mais de cette fraternité très